



## Vente maison familiale

-----  
Par minamars

Bonjour,  
Ma résidence principale est la maison léguée par mes parents à ma soeur et moi.  
Celle-ci me presse de la vendre pour récupérer sa part.  
A-t-elle le droit de me forcer à vendre ? Sachant que c'est ma résidence principale ?  
Si oui, y a -t-il un délai ?  
Je vous remercie pour votre réponse éclairée  
Minamars

-----  
Par tomateverte

Dans ce cas de figure , il y'a plusieurs possibilités .  
combien de frères et s?urs êtes vous ? et qu'elle est la part de chacun ?

Mais il y'a une chose a savoir, le droit implique que même si vous êtes héritière de ce bien et avec plusieurs membres de votre famille, vous devez convenir d'une somme de loyer concernant l'occupation du bien étant donnée que vous n'êtes pas la propriétaire mais vous êtes sur une succession.

Donc selon votre cote part de cette succession une fois la maison vendu, sera soustrait le loyer payé a vos frères et s?urs. Dans la limite du raisonnable.

Donc le mieux c'est de vous trouver un logement très rapidement. Ou alors , trouver une solution de loyer avec votre famille jusqu'à trouver un logement et la vente du bien.

au pire acheter la cote part de vos frères et s?urs donc faire évaluer le bien dans la limite du raisonnable. et faire le partage en fonction du cote part et vous saurez combien vous devriez emprunter pour partager avec vos frères et s?urs.

ça évite énormément de problème familiale et de problème juridique inutile

-----  
Par minamars

Bonjour  
Je vous remercie pour votre réponse.  
Nous sommes 2 soeurs. Nous nous sommes accordées pour que je paie les 2/3 des charges de la maison en échange.  
Nous avons des parts égales  
ma soeur voudrait vendre vite et moi non. Je ne peux pas lui racheter ses parts  
Peut-être me contraindre à la vente ?  
merci encore pour votre réponse

-----  
Par tomateverte

Oui effectivement,  
Si elle se saisie d'un Avocat , elle pourrait donc contraindre de vendre au plus vite .  
La meilleure solution, reste de lui demander un laps de temps afin de trouver un bon acquéreur au meilleur prix. Avec la crise que le monde a subit ces deux dernière années vendre aujourd'hui me parai une mauvaise idée. si elle désire en plus des charges que vous payez, une petite rente d'argent. mettez vous d'accord sur un loyer minimum. dans la limite du raisonnable évidemment. étant donné qu'elle ne peut jouir de ce bien comme vous.  
essayez de faire une estimation de la location du bien charges comprise ( sur internet). et ensuite diviser la somme par 3 et la lui donner. Mais vous devez vous mettre d'accord que lorsque la vente sera effectuée elle devra vous rendre les sommes versées a titre de loyer.

Arrangé vous ensemble au pire des cas payez la totalité des charges de manière a ne pas lui verser de loyer. Mais c'est

à vous de faire au plus vite et d'avoir un logement afin de pouvoir permettre a votre s?ur d'avoir une jouissance de ce bien.

-----  
Par nate9595

Bonjour.

Lorsqu'il n'y a pas entente pour la vente d'un bien immobilier entre les différents ayants droit, il ne reste que la solution judiciaire.

[url=<https://www.domiciliation-paris.net/>]domiciliation[/url]